

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2023-0068

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides **CHIMIGET_CYPER**,*

de la société **CHIMIGET**
enregistrée sous le numéro **BC-QY059576-88**

Vu les conclusions de l'évaluation du 16 novembre 2023,

Considérant que les niveaux d'exposition environnementale sont supérieurs aux valeurs de toxicité de référence pour le compartiment terrestre pour les produits du méta-RCP 4 et que par conséquent les produits du méta-RCP 4 de la famille de produits ne répondent pas au critère de l'article 19, paragraphe 1 section b, alinéa iv du règlement (UE) N°528/2012 pour ces usages ;

Considérant les faibles surfaces à traiter pour l'usage dans les fissures et crevasses des produits du méta-RCP 5, la dilution à réaliser pour atteindre la concentration d'emploi pour ces produits a été jugée non applicable pour un non-professionnel et par conséquent il ne peut être démontré que les produits du méta-RCP 5 de la famille de produits répondent aux critères de l'article 19, paragraphe 1 pour cet usage ;

Considérant que les niveaux d'exposition environnementale sont supérieurs aux valeurs de toxicité de référence pour le compartiment aquatique lors de l'application en intérieur des produits du méta-RCP 6 et que par conséquent les produits du méta-RCP 6 de la famille de produits ne répondent pas au critère de l'article 19, paragraphe 1 section b, alinéa iv pour ces usages ;

Considérant que l'estimation des expositions est supérieure à l'AEL lors de l'application en intérieur dans les fissures et crevasses pour les utilisateurs non-professionnels et les autres personnes exposées pour les produits du méta-RCP 6 et que par conséquent les produits du méta-RCP 6 de la famille de produits ne répondent pas au critère de l'article 19, paragraphe 1 section b, alinéa iii pour cet usage ;

Considérant que la famille de produits répond aux critères de l'article 19, paragraphe 1 du règlement (UE) N°528/2012 pour les autres usages ;

Considérant qu'il est nécessaire de suivre les niveaux de résistance des organismes cibles aux produits de la famille,

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché de la famille produits biocides désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

Article 2

Il conviendra de mettre en place une veille relative la résistance des populations cibles à la substance active cyperméthrine et de fournir un bilan de cette veille au renouvellement de l'autorisation ;

Article 3

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée à 10 ans à compter de la date d'autorisation de la famille de produits.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 06/12/2023

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits règlementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

Partie I.- premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	CHIMIGET_CYPER
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de famille de produits

Types de produit	18
------------------	----

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Chimiget
	Adresse	Lieu-dit-Sibilot - CD6 13480 Cabriès France
Numéro de demande	BC-QY059576-88	
Type de demande	Demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché	
Numéro d'autorisation	FR-2023-0068	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	BFC
Adresse du fabricant	11, rue de l'Huisne 61110 Rémalard-en-Perche, France
Emplacement des sites de fabrication	11, rue de l'Huisne 61110 Rémalard-en-Perche, France

Nom du fabricant	IGET CHIMIE
Adresse du fabricant	Lieu-dit-Sibilot – CD6 13480 Cabriès France
Emplacement des sites de fabrication	Lieu-dit-Sibilot – CD6 13480 Cabriès France

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (Cyperméthrine)
Nom du fabricant	Tagros Chemicals India Private Limited
Adresse du fabricant	Jhaver Centre, Raja Annamalai Building IVth Floor, 72 Marshall Road, Egmore, 6000 008 Chennai Inde
Emplacement des sites de fabrication	A-4/1&2, Sipcot Industrial Complex, Pachayankuppam, Cuddalore, 607 005 Tamilnadu Inde

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cyperméthrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,22	10,87
Ethanol		Formulant	64-17-5		0,0	29,78

2.2. Type de formulation

AE- Générateur aérosol
AL- Liquide destiné à être utilisé sans dilution
SL - Concentré soluble

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta SPC1_AE WH
-----------------------	-----------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	META_SPC_SUFFIX_1
-----------------	-------------------

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
----------------------------	----

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cypermétrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,54	0,54
Ethanol		Formulant	64-17-5		29,46	29,46

2.2. Types de formulations

AE- Générateur aérosol

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Aérosol inflammable 1 Irritant pour les yeux 2 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

	<p>enlevées. Continuer à rincer. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation directe sur les guêpes et frelons – Extérieur – Non-professionnels

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<p>Guêpe (<i>Vespula spp.</i>) Frelon européen (<i>Vespa crabro</i>) Frelon asiatique (<i>Vespa velutina</i>)</p> <p>Stade adulte</p>
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Pulvérisation directe sur les insectes
Dose(s) et fréquence(s) d'application	17,5 g de produit (=1 seconde de pulvérisation)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon d'aérosol en métal sans vernis interne avec type de valve FL de 500 à 750 mL

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions utilisation.
- L'utilisateur doit être informé qu'un délai pouvant aller jusqu'à 1 heure peut être observé avant la mort.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Se laver les mains après utilisation.
- Ne pas pulvériser vers l'homme et les animaux non cibles.
- Ne pas appliquer sur sol nu.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- A cause de leur sensibilité particulière à la cyperméthrine (pyréthrinoides), le produit peut causer des réactions nocives sévères chez les chats.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le récipient bien fermé dans un local sec et bien aéré.
- Récipient sous pression : Peut éclater s'il est chauffé. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Protéger du soleil.
- Ne pas stocker à une température > 40°C.
- Tenir l'emballage à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.
- Durée de conservation : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

Ce produit contient de la cyperméthrine, substance active dangereuse pour les abeilles.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	AE WH PARASECT TORNADE C IG AEROJET C VESPA TURBO CIT VESPA TURBO L'ELFE INSECTICIDE GUÊPES FRELONS INSECTICIDE ANTI GUÊPES-FRELONS BLASTOR INSECTICIDE GUÊPES & FRELONS F-A97 INS ALGI-INSECT ANTI GUEPES/FRELONS CY CONTROL AEROSOL CY ACTO / MORTIS GUÊPES - FRELONS SUBITO GUEPES ET FRELONS CHOC SUBITO AEROSOL ANTI GUEPES ET FRELONS SUBITO ANTI-GUEPES ET FRELONS LONGUE PORTEE SUBITO ANTI-GUEPES ET FRELONS JET 6 METRES 123 MOUSTIQUES AEROSOL ANTI-GUEPES ET FRELONS 1015VGB INSECTICHOC DP CYP INSECTI-SHOT CYP KAP4HOME TORNADE				
Numéro d'autorisation	FR-2023-0068-1-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Cyperméthrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,54
Éthanol		Formulant	64-17-5		29,46

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Meta SPC2_AE FC
-----------------------	-----------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	META_SPC_SUFFIX_2
----------	-------------------

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cypermétrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,54	0,87
Éthanol		Formulant	64-17-5		29,13	29,46

2.2. Types de formulations

AE- Générateur aérosol

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Aérosol inflammable 1 Irritant pour les yeux 2 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles,

	<p>des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation directe sur les insectes – extérieur- non professionnels

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes volants Insectes rampants Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Pulvérisation directe sur les insectes
Dose(s) et fréquence(s) d'application	2,5 g de produit (=1 seconde de pulvérisation)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon d'aérosol en métal sans vernis interne avec type de valve VP 195 de 150 à 750 mL

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions utilisation.
- L'utilisateur doit être informé qu'un délai pouvant aller jusqu'à 1 heure peut être observé avant la mort.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Se laver les mains après utilisation.
- Ne pas appliquer sur sol nu.
- A cause de leur sensibilité particulière à la cyperméthrine (pyréthrinoïdes), le produit peut causer des réactions nocives sévères chez les chats.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le récipient bien fermé dans un local sec et bien aéré.
- Récipient sous pression : Peut éclater s'il est chauffé. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Protéger du soleil.
- Ne pas stocker à une température > 40°C.
- Tenir l'emballage à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.
- Durée de conservation : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

Ce produit contient de la cyperméthrine, substance dangereuse pour les abeilles.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	AE FC3 PARASECT AC8 ACTO / MORTIS VOLANTS RAMPANTS SUBITO SPECIAL INSECTES RESISTANTS SUBITO AEROSOL SPECIAL INSECTES RESISTANTS SUBITO AEROSOL ANTI CAFARDS 1014C INSECTICHOCH A CYP NETINSECT CYP RAYO-INSECTE PLUS KAP4HOME AC8				
Numéro d'autorisation	FR-2023-0068-2-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Cyperméthrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,87
Éthanol		Formulant	64-17-5		29,13

Nom commercial	AE FC2 PARASECT AC5 L'ELFE INSECTICIDE SPÉCIAL RAMPANTS + L'ELFE INSECTICIDE SPÉCIAL VOLANTS - RAMPANTS + L'ELFE INSECTICIDE SPÉCIAL VOLANTS + BLASTOR INSECTICIDE SPÉCIAL RAMPANTS + BLASTOR INSECTICIDE VOLANTS - RAMPANTS + BLASTOR INSECTICIDE SPÉCIAL VOLANTS + INSECTICIDE ANTI-RAMPANTS + INSECTICIDE ANTI-VOLANTS + F-A87 INS ACTO / MORTIS RAMPANTS ACTO / MORTIS ARAIGNÉES ACTO / MORTIS FOURMIS ACTO / MORTIS MOUCHES SUBITO ANTI INSECTES VOLANTS SUBITO ANTI INSECTES RAMPANTS 1014E KAP4HOME AC5				
Numéro d'autorisation	FR-2023-0068-2-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Cypermétrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,54
Éthanol		Formulant	64-17-5		29,46

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	Meta SPC3_OS
-----------------------	--------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	META_SPC_SUFFIX_3
-----------------	-------------------

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
----------------------------	----

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cypermétrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,54	0,87
éthanol		Formulant	64-17-5		19,13	19,46

2.2. Types de formulations

AE- Générateur aérosol

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Aérosol inflammable 1 Irritant pour les yeux 2 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles

	<p>de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.</p> <p>P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – insectes rampants et insectes volants – Fumigation – Intérieur- non-professionnels

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Utilisation dans les caves, sous-sols, vides sanitaires, garages, boxes, greniers, granges, hangars ou tout autre local qui n'est pas nettoyé à l'eau.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes volants Insectes rampants Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Fumigation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 mL par m ³ (par exemple, un aérosol de 50 mL dans une pièce de 50 m ³) Durée d'exposition : 4 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon d'aérosol en métal sans vernis interne avec type de valve PV de 50 à 750 mL

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions utilisation.
- Traiter uniquement les surfaces infestées.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ventiler la pièce après la ré-entrée.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Ne pas utiliser dans des endroits où de la nourriture ou des aliments pour animaux sont conservés, préparés ou consommés.
- Se laver les mains après utilisation.
- Quitter la pièce immédiatement après le déclenchement de la pulvérisation.
- Ne pas ré-entrer dans la pièce avant un temps d'attente de 4h.
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées. A cause de leur sensibilité particulière à la cyperméthrine (pyréthrinoides), le produit peut causer des réactions nocives sévères chez les chats.
- Le produit doit être appliqué à une dose de 1 mL/m³.
- Le produit ne peut être appliqué que dans des zones non susceptibles d'être lavées et totalement à l'abri de l'eau (caves, sous-sols, vides sanitaires, garages, greniers, granges, remises).
- Ne pas utiliser lorsque le produit biocide est susceptible d'être évacué vers une station de traitement des eaux usées et/ou les eaux de surface.
- Nettoyer les zones traitées uniquement à sec (balai/aspirateur) et éliminer les résidus dans un circuit de collecte approprié afin d'éviter tout rejets vers l'environnement.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le récipient bien fermé dans un local sec et bien aéré.
- Récipient sous pression : Peut éclater s'il est chauffé. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Protéger du soleil.
- Ne pas stocker à une température > 40°C.
- Tenir l'emballage à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.
- Durée de conservation : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	OS1 ANTISECT C5 IG CYP OS5 L'ELFE INSECTICIDE ONE-SHOT RAMPANTS & VOLANTS BLASTOR INSECTICIDE ONE-SHOT RAMPANTS & VOLANTS INSECTICIDE RAMPANTS ET VOLANTS ONE-SHOT F-A56 INS AEROSOL OS CY INSTANTANE OS CY ACTO / MORTIS VOLANTS - RAMPANTS SUBITO INSECTICIDE CHOC VOLANTS RAMPANTS SUBITO INSECTICIDE CHOC VOLANTS SUBITO INSECTICIDE CHOC RAMPANTS 1014OSP KAP4HOME OS5				
Numéro d'autorisation	FR-2023-0068-3-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Cypermétrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,54
Éthanol		Formulant	64-17-5		19,46

Nom commercial	OS2 ANTISECT C8 IG CYP OS8 AEROSOL ONE SHOT CY INSTANTANE CHOC CY ACTO / MORTIS spécial volants - rampants SUBITO INSECTICIDE FLASH VOLANTS SUBITO INSECTICIDE FLASH RAMPANTS SUBITO TOUT INSECTES CHOC 1014OSP2 INSECTICHOC ONE SHOT netinsect oneshot Kap4Home OS8 CYPER OS				
Numéro d'autorisation	FR-2023-0068-3-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Cypermétrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,87
Éthanol		Formulant	64-17-5		19,13

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 5

1. Information administrative sur le Meta RCP 5

1.1. Identification du Meta RCP 5

Identification	Meta SPC5_EC
-----------------------	--------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 5	META_SPC_SUFFIX_5
-----------------	-------------------

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
----------------------------	----

2. Composition du Meta RCP 5

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cyperméthrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	10,87	10,87

2.2. Types de formulations

SL - Concentré soluble

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 5

Classification	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (système nerveux) H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (système nerveux) H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P260 : Ne pas respirer les aérosols. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P314 : Consulter un médecin en cas de malaise. P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 5

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Insectes volants et insectes rampants -pulvérisation de surface sous les bâtiments

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Sous les bâtiments
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes volants Insectes rampants Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur (sous les bâtiments)
Méthode(s) d'application	Pulvérisation des surfaces
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Le produit doit être dilué à 2% v/v dans l'eau avant utilisation. 20 mL de produit dilué /m ² Une activité résiduelle a été démontrée jusqu'à 4 mois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille ou jerrycan en PEHD fluoré de 0,25 ; 0,5 et 1 L.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 5

5.1. Instructions d'utilisation

- Pulvériser le produit sous les bâtiments (vides sanitaires).
- Se conformer aux instructions utilisation.
- Traiter uniquement les surfaces infestées.
- Le produit dilué doit être agité avant et pendant l'utilisation.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Laisser agir 24 à 72h en fonction du type de surface et d'espèces.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées. A cause de leur sensibilité particulière à la cyperméthrine (pyréthrinoides), le produit peut causer des réactions nocives sévères chez les chats.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le récipient bien fermé dans un local sec et bien aéré.
- Protéger du soleil.
- Protéger du froid.
- Ne pas stocker à une température > 40°C.
- Durée de conservation : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

Ce produit contient de la cyperméthrine, substance dangereuse pour les abeilles.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 5

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	EC PARASECT CYP10 IG SECTICHOC CYP10 INSECTICYP 10 F-28 INS ACTO / MORTIS LIQUIDE CONCENTRÉ VOLANTS - RAMPANTS SUBITO INSECTICIDE CONCENTRE VOLANTS RAMPANTS SUBITO CONCENTRE ANTI-INSECTES 1015C PIPEROCIDE CYP AQUASECT CYP KAP4HOME CYP10 CYPER KILL				
Numéro d'autorisation	FR-2023-0068-5-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Cypermétrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	10,87

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 6

1. Information administrative sur le Meta RCP 6

1.1. Identification du Meta RCP 6

Identification	Meta SPC 6
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 6	META_SPC_SUFFIX_6
-----------------	-------------------

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
----------------------------	----

2. Composition du Meta RCP 6

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 6

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cypermétrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,22	0,22
éthanol		Formulant	64-17-5		29,78	29,78

2.2. Types de formulations

AE- Générateur aérosol

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 6

Classification	
Catégories de danger	Aérosol inflammable 1 Irritant pour les yeux 2 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P 210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles

	<p>de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.</p> <p>P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 6

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 –Insectes volants et insectes rampants_ pulvérisation directe - Extérieur

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes volants Insectes rampants Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Pulvérisation directe sur les insectes
Dose(s) et fréquence(s) d'application	2,5 g de produit (=1 seconde de pulvérisation)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon d'aérosol en métal sans vernis interne avec type de valve VP 195 de 150 à 750 mL

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- L'utilisateur doit être informé qu'un délai pouvant aller jusqu'à 1 heure peut être observé avant la mort.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- A cause de leur sensibilité particulière à la cyperméthrine (pyréthrinoides), le produit peut causer des réactions nocives sévères chez les chats.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 –Pulvérisation sur les surfaces – application localisée (insectes volants) ou dans les fissures et crevasses (insectes rampants)) - Extérieur

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes volants Insectes rampants Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Pulvérisation sur les surfaces – application localisée (insectes volants) ou dans les fissures et crevasses (insectes rampants).
Dose(s) et fréquence(s) d'application	17,5 g de produit /m ² (équivalent à 7 secondes /m ² et 1,4 seconde / m) Une activité résiduelle a été démontrée jusqu'à 4 mois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon d'aérosol en métal sans vernis interne avec type de valve VP 195 de 150 à 750 mL

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Laisser agir 24 à 72h en fonction du type de surface et d'espèces.
- Le produit doit être appliqué sur des surfaces restreintes non régulièrement lavées et à l'abri de la pluie.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Appliquer uniquement extérieur en zone couverte sur une surface imperméable dans des zones non susceptibles d'être mouillées (protégées de la pluie, des eaux de lavage, des inondations).
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées. A cause de leur sensibilité particulière à la cyperméthrine (pyréthriinoïdes), le produit peut causer des réactions nocives sévères chez les chats.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 6

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions utilisation.
- Traiter uniquement les surfaces infestées.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Se laver les mains après utilisation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le récipient bien fermé dans un local sec et bien aéré.
- Récipient sous pression : Peut éclater s'il est chauffé. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Protéger du soleil.
- Ne pas stocker à une température > 40°C.
- Tenir l'emballage à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.
- Durée de conservation : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

Ce produit contient de la cyperméthrine, substance dangereuse pour les abeilles.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 6

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	AE FC1 PARASECT AC2 L'ELFE INSECTICIDE SPÉCIAL RAMPANTS L'ELFE INSECTICIDE SPÉCIAL VOLANTS-RAMPANTS L'ELFE INSECTICIDE SPÉCIAL VOLANTS BLASTOR INSECTICIDE SPÉCIAL RAMPANTS BLASTOR INSECTICIDE VOLANTS-RAMPANTS BLASTOR INSECTICIDE SPÉCIAL VOLANTS INSECTICIDE ANTI-RAMPANTS INSECTICIDE ANTI-VOLANTS ACTO / MORTIS VOLANTS SUBITO AEROSOL ANTI VOLANTS RAMPANTS SUBITO AEROSOL FLASH ANTI VOLANTS SUBITO AEROSOL FLASH ANTI RAMPANTS 123 MOUSTIQUES INSECTICIDES VOLANTS RAMPANTS 1014D RAYO-INSECTE VOLANTS-RAMPANTS KAP4HOME AC2				
Numéro d'autorisation	FR-2023-0068-6-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Cypermétrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,22
éthanol		Formulant	64-17-5		29,78

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 7

1. Information administrative sur le Meta RCP 7

1.1. Identification du Meta RCP 7

Identification	Meta SPC 7
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 7	META_SPC_SUFFIX_7
-----------------	-------------------

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

2. Composition du Meta RCP 7

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 7

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cypermétrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,22	0,22

2.2. Types de formulations

AL- Liquide destiné à être utilisé sans dilution
--

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 7

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 7

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Insectes volants et insectes rampants application localisée (insectes volants) ou dans les fissures et crevasses (insectes rampants)) - Extérieur

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	

Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes volants Insectes rampants Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Pulvérisation sur les surfaces – application localisée (insectes volants) ou dans les fissures et crevasses (insectes rampants).
Dose(s) et fréquence(s) d'application	20 mL de produit /m ² Une activité résiduelle a été démontrée jusqu'à 4 mois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Pulvérisateur à gâchette en PEHD (reference: Versaplast EU), 0,5 ; 0,75 et 1 L.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit doit être appliqué sur des surfaces restreintes non régulièrement lavées et à l'abri de la pluie.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Appliquer uniquement extérieur en zone couverte sur une surface imperméable dans des zones non susceptibles d'être mouillées (protégées de la pluie, des eaux de lavage, des inondations).

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 –Insectes volants et insectes rampants - pulvérisation de surfaces sous les bâtiments - Extérieur

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes volants Insectes rampants Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur (sous les bâtiments)
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	20 mL de produit /m ² Une activité résiduelle a été démontrée jusqu'à 4 mois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnel

Taille(s) et type(s) de conditionnement	Pulvérisateur à gâchette en PEHD (référence: Versaplast EU), 0,5 ; 0,75 and 1 L. Jerrycan pour recharge 5 L.
--	---

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Pulvériser le produit sous les bâtiments (vides sanitaires).

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 7

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions utilisation.
- Traiter uniquement les surfaces infestées.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Laisser agir 24 à 72h en fonction du type de surface et d'espèces.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées. A cause de leur sensibilité particulière à la cyperméthrine (pyréthrinoides), le produit peut causer des réactions nocives sévères chez les chats.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le récipient bien fermé dans un local sec et bien aéré.
- Protéger du soleil.
- Ne pas stocker à une température > 40°C.
- Durée de conservation : 12 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

Ce produit contient de la cyperméthrine, substance dangereuse pour les abeilles.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 7

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	RTU1 PARACHOC C2 IG SECTISTOP CYP2 L'ELFE INSECTICIDE BLASTOR INSECTICIDE INSECTICIDE ACTO / MORTIS VOLANTS LIQUIDE SUBITO INSECTICIDE PAL VOLANTS RAMPANTS SUBITO INSECTICIDE VOLANTS PRÊT À L'EMPLOI SUBITO INSECTICIDE RAMPANTS PRÊT À L'EMPLOI 1015VGE KAP4HOME CYP2				
Numéro d'autorisation	FR-2023-0068-7-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Cyperméthrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,22